

Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0822 du 28 septembre 2026

portant nomination de M. Jacques Siapo en qualité de chef du service des constructions publiques de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2024-367/GNC du 14 février 2024 portant organisation de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de vacance de poste n° 26-63867/MPRH du 19 juin 2026, ouvert en vue de pourvoir le poste de chef du service des constructions publiques de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la candidature de M. Jacques Siapo en date du 2 juin 2026,

ARRETE

Article 1 : A compter de sa prise de fonction, M. Jacques Siapo est nommé en qualité de chef du service des constructions publiques de la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement chargé de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du patrimoine immobilier, du suivi des sujets relatifs à la reconstruction, de la commande publique et de la transformation numérique

LAURENT BONNEFOND

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI